



**HAL**  
open science

## L'intégration sociale et l'appartenance citoyenne des Antillais en France et aux Etats-Unis

Cédric Audebert

► **To cite this version:**

Cédric Audebert. L'intégration sociale et l'appartenance citoyenne des Antillais en France et aux Etats-Unis. Nancy L. Green et Marie Poinot. Histoire de l'immigration et question coloniale en France, Paris: La documentation française, pp.127-131, 2008. halshs-00817469

**HAL Id: halshs-00817469**

**<https://shs.hal.science/halshs-00817469>**

Submitted on 24 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***L'intégration sociale et l'appartenance citoyenne des Antillais en France et aux Etats-Unis***

Cédric Audebert<sup>1</sup>

Au-delà des formes traditionnelles de la citoyenneté que sont les droits civils et politiques, la réflexion relative à la position des migrants et de leurs enfants sur l'échelle socio-économique et à la place de leur identité et de leurs apports culturels dans la communauté nationale pose de manière nouvelle la question de l'appartenance citoyenne. L'approche comparée des expériences de diverses populations antillaises – possédant ou non la citoyenneté du pays d'installation en fonction du statut politique du territoire d'origine – permet de saisir de manière critique la portée de la notion de citoyenneté et sa traduction effective. La mise en parallèle de l'intégration des Antillais en France et aux Etats-Unis permet aussi d'interroger avec nuance et pragmatisme l'opposition schématique souvent opérée entre les modèles socio-politiques « universaliste » et « particulariste ».

### **1. Mythes fondateurs et rapport à l'altérité en France et aux Etats-Unis : les Antillais dans les conceptions dominantes de la « communauté nationale »**

L'implantation durable des Antillais en France et aux Etats-Unis pose la question de leur intégration dans la conception dominante de la « communauté nationale » et celle de leur accès légitime mais problématique à l'égalité sociale et à la reconnaissance identitaire. Dans ce domaine, on peut s'interroger sur l'influence réelle de modèles socio-institutionnels états-unien et français régulièrement présentés comme radicalement opposés dans leur construction de l'altérité et leurs effets sur la discrimination et la relégation. Le modèle pluraliste états-unien reconnaissant et valorisant la différence culturelle et l'expression publique du fait communautaire est souvent exposé comme l'antithèse de l'universalisme républicain français qui conçoit l'unité et l'indivisibilité de la nation comme la garantie théorique d'un traitement équitable entre tous les citoyens.

Ces divergences théoriques ne doivent cependant pas faire oublier les projets utopiques universalistes comparables des deux pays, concevant la nation comme indivisible et sans classes, quoiqu'ils aient développé historiquement des systèmes profondément inégalitaires, à certains égards exclusifs, en contradiction avec leurs mythes fondateurs (Lacorne, 1997). Dans le Sud traditionnel des Etats-Unis ou dans certaines colonies françaises, l'esclavage et les catégorisations sociales sur la base du phénotype ont imprimé leur marque historique dans les rapports sociaux. Une autre similitude historique entre les deux pays réside dans une conception restrictive – ou à géométrie variable – de la « communauté nationale » rendant

---

<sup>1</sup> Chargé de recherche au CNRS, *Migrinter* (UMR 6588) - [Cedric.audebert@univ-poitiers.fr](mailto:Cedric.audebert@univ-poitiers.fr)

compte de la résurgence périodique de préoccupations nativistes et du thème de l'« inassimilabilité » de certaines catégories de migrants aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Au-delà des analogies historiques dans le rapport à l'altérité de ces deux pays d'immigration ancienne, le traitement institutionnel de la différence culturelle constitue une divergence majeure de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'appartenance communautaire – comme cadre de la participation aux affaires publiques – est un facteur d'intégration, à la différence de la République française qui appréhende la spécificité identitaire exprimée publiquement comme une atteinte à l'intégrité nationale. En fonction du contexte institutionnel, les conceptions à géométrie variable de la citoyenneté et le champ variable accordé au fait ethno-communautaire ont pesé sur la réception des populations originaires de la Caraïbe et sur la perception de leur légitimité à faire partie de la « communauté nationale ».

Outre-Atlantique, la catégorisation « ethno- raciale » de la population comme fondement du traitement institutionnel de l'altérité d'une part, et le traitement différencié des migrants selon l'origine géographique d'autre part, révèlent la portée et les limites de la citoyenneté. Le maintien par les autorités états-uniennes d'au moins un quart des migrants haïtiens dans la clandestinité a longtemps limité leur participation à la vie de la cité et aux affaires politiques. En outre, leur assignation à la catégorie noire en a fait une double minorité, rendant plus complexes les modalités de leur intégration : en tant que noirs dans une société à majorité blanche non hispanique ; mais aussi en tant que migrants créolophones au sein d'une population noire anglophone.

Bien que citoyens états-uniens, les Portoricains ont fait l'objet de stéréotypes négatifs les reléguant aux marges de la conception dominante de la « communauté nationale » (Grosfoguel, 2002). Leur catégorisation en tant qu'hispaniques sur la base d'attributs linguistiques a renforcé leur altérité, cette catégorie culturelle constituant le principal objet des crispations contemporaines néo-nativistes anglo-saxonnes. La diversité des expériences antillaises aux Etats-Unis révèle l'ambiguïté des effets d'une catégorisation « ethno- raciale » qui confère une visibilité institutionnelle à la communauté ethnicisée tout en contribuant à produire et figer une altérité porteuse de relégation et de discrimination.

L'ambivalence de la situation des Antillais en France s'incarne dans la jouissance d'une citoyenneté française garantissant l'accès aux droits politiques et sociaux sans pour autant prévenir la discrimination dans les domaines du logement et de l'emploi et le passage sous silence de leurs apports à la construction historique et culturelle de la nation. Le rapport problématique à la traite négrière, à l'esclavage et à leurs productions culturelles est symptomatique de l'occultation partielle dans l'Hexagone de l'héritage colonial. En règle générale, la jouissance de la citoyenneté du pays d'installation ne prémunit pas le migrant et ses enfants d'une intégration problématique dans la conception dominante de la « communauté nationale » (Grosfoguel, 2002 ; Giraud, 2004), en particulier lorsque l'expression de l'altérité est rendue illégitime dans la sphère publique.

## **2. Intégration sociale et stratégies représentatives des Antillais en France et aux Etats-Unis : rapports sociaux problématiques et effets de contexte**

L'enjeu de la citoyenneté dans son acception la plus large renvoie aux problématiques de l'appartenance à la « communauté nationale », de la participation aux affaires de la cité, et de la reconnaissance des identités – dans leur contribution historique à l'identité nationale peut-être plus que dans leur dimension particulariste. Le sentiment d'appartenance à la nation ne saurait être réduit aux attributs politico-juridiques de l'individu ou du groupe. Il renvoie à la fois aux défis de l'insertion socio-économique et de la redéfinition identitaire des populations « minorisées »<sup>2</sup> en cohérence avec leur héritage (post)migratoire.

Or, dans les sociétés post-industrielles, l'assignation identitaire stigmatisante, la remise en cause des rapports sociaux de type fordiste, la dualisation du marché du travail et, plus spécifiquement en France, la difficulté croissante des institutions républicaines à incarner les principes d'égalité et de fraternité engendrent une crise de citoyenneté sur fond d'inégalité d'accès aux ressources et aux emplois. Au-delà de systèmes socio-institutionnels différents, le destin socio-économique des Antillais dans les deux pays pose la question de l'insertion problématique des populations « minorisées » sur les marchés de l'emploi. En dépit d'un niveau de scolarisation comparable, les Antillais noirs restent deux fois plus frappés par le chômage que les blancs non hispaniques aux Etats-Unis. Si les Antillais de France ont longtemps bénéficié d'un large accès aux emplois de la fonction publique, le destin de leurs enfants est moins favorable si l'on se réfère à leur taux de chômage supérieur de deux-tiers à celui de leurs compatriotes métropolitains (Marie, 2002).

Pour les populations « minorisées », la jouissance de la citoyenneté n'apparaît pas comme un rempart contre le risque de marginalisation sociale. En réponse au problème d'accès dans les faits aux droits sociaux relatifs à la possession de la citoyenneté, ces populations questionnent de plus en plus celle-ci par d'autres référents identificatoires (Constant, 2000). Les originaires des Antilles ne font pas exception à la règle, mais la manière dont ils formalisent leurs solidarités communautaires diffère en fonction du contexte socio-institutionnel. Dans les deux pays, leur concentration résidentielle dans quelques secteurs de grandes métropoles constitue le cadre propice d'une vie communautaire riche, quoique le rapport au territoire n'incarne pas le même sens.

En France comme aux Etats-Unis, le fait communautaire antillais est fondé sur deux pôles : l'héritage culturel et historique se référant au passé et le projet identitaire tourné vers l'avenir. Le rapport à la religion des Caraïbéens incarne peut-être le mieux leur volonté de préserver leur héritage culturel, par la réponse qu'il constitue à la recherche d'un cadre social familier fournissant repères culturels et affectifs en émigration et par la réappropriation d'une identité collective qu'il incarne en développant des actions sociales et culturelles et des modes d'expression liturgique spécifiques. Parallèlement au catholicisme, ces pratiques religieuses se formalisent de plus en plus dans le cadre de dénominations protestantes, dont le traitement diffère en fonction du contexte national. Tandis que ces églises qualifiées d'« ethniques » sont

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire catégorisées ou représentées comme minoritaires par la société dans laquelle elles évoluent, sur la base de critères culturels (langue, religion) ou phénotypiques.

accueillies avec suspicion dans le cadre républicain français, elles jouent au contraire un rôle social et institutionnel majeur outre-Atlantique.

La prégnance du contexte sociétal se matérialise aussi dans la vie associative et les nouvelles formes de représentation politique concrétisant le projet identitaire. Aux Etats-Unis, où la représentation politique des communautés est encouragée par les institutions, en particulier avec la constitution de territoires électoraux ethniques, les Antillais sont activement présents dans l'arène politique. Massivement concentrés à New York depuis la fin des années 1940 et citoyens états-uniens, les Portoricains sont anciennement impliqués dans les affaires publiques. Les exilés cubains ayant bénéficié à grande échelle de la citoyenneté états-unienne dans un contexte favorable de guerre froide ont dès les années 1970 constitué un bloc politique intervenant à tous les échelons de la vie politique états-unienne. En raison d'une clandestinité plus répandue et d'une obtention plus progressive de la citoyenneté, la visibilité politique des Jamaïcains et des Haïtiens est plus récente (Audebert, 2006).

En France, alors que les syndicats ont peiné à prendre en compte les revendications particulières des travailleurs domiens (Giraud, Marie, 1987), la vie communautaire antillaise s'est longtemps limitée à un tissu associatif préoccupé par le maintien du lien symbolique avec les territoires d'origine, la reproduction des réseaux de connaissance et la transmission de l'héritage culturel aux générations suivantes. Depuis la fin des années 1990 cependant, la mobilisation collective s'opère de plus en plus sur le mode de la revendication identitaire où les générations suivantes jouent un rôle croissant. Celle-ci traduit le besoin de politisation d'une population « minorisée » à laquelle les institutions et les partis politiques n'offrent que peu de champ pour exprimer leur citoyenneté. Les identités collectives mises en exergue en France dépassent néanmoins l'ascendance antillaise en se référant soit à la solidarité ultramarine (CollectifDom par exemple), soit à la représentation électorale des banlieues, soit à des revendications sur la base de la couleur de la peau (à l'instar du Cran).

## Conclusion

Notre approche comparative à partir de l'exemple antillais porte à démystifier l'opposition quasi-paradigmatique entre les Etats-Unis et la France, qui partagent un idéal républicain fondant l'identité nationale et une réalité culturelle de plus en plus composite amenant à repenser en permanence leur conception de la citoyenneté. Leur différence qui réside plutôt dans les modalités socio-institutionnelles de la représentation collective ne semble pas remettre fondamentalement en cause les hiérarchies sociales s'articulant à la production de l'altérité. Dans le contexte d'une actualisation de rapports sociaux inégalitaires sur fond de discriminations vécues ou perçues, l'irruption en France de la question coloniale – dont la « question noire » n'est qu'une des multiples déclinaisons – interpelle l'idéal universaliste d'une société dont l'identité est en pleine recomposition. De ce point de vue, l'argument de la citoyenneté française des Antillais ne saurait justifier leur invisibilité au sein de projets officiels relatifs à l'histoire de l'immigration. Cela reviendrait en effet à nier les spécificités de leur condition sociale dans l'Hexagone et leurs apports à la construction nationale.

## Orientation bibliographique

- Audebert, Cédric, 2006, *L'insertion socio-spatiale des Haïtiens à Miami*, Paris : coll. Populations, L'Harmattan, 301 p.
- Constant, Fred, 2000, *La citoyenneté : éducation civique, juridique et sociale*, Paris : Montchrestien, 160 p.
- Giraud, Michel, 2004, « The Antillese in France : Trends and Prospects », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 27(4), pp. 622-640.
- Giraud, Michel, Marie, Claude-Valentin, 1987, « Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle : le cas des Antillais en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3 (3), pp. 31-48.
- Grosfoguel, Ramon, 2002, « La problématique intégration des Portoricains aux Etats-Unis », *Hommes et Migrations*, n° 1237, pp. 91-100.
- Hommes et Migrations, 2002, n° 1237, n° spécial *Diasporas caribéennes*.
- Lacorne, Denis, 1997, *La crise de l'identité américaine : du melting-pot au multiculturalisme*, Paris : Fayard, 394 p.
- Marie, Claude-Valentin, 2002, « Les Antillais en France : une nouvelle donne », *Hommes et Migrations*, n° 1237, pp. 26-39.